

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 20 avril 2018

Le Sncd a réuni le 15 mars les 32 membres-signataires de la Charte du Développement Responsable pour 2018



À l'initiative de son atelier Développement Responsable, le Syndicat national de la communication directe, de la data à la logistique, a créé fin 2011 la Charte du Développement Responsable et reconduit son action pour 2018. À ce jour, 32 sociétés membres ont signé la Charte Sncd Développement Responsable et se sont ainsi engagées suivant trois axes d'implication : social, économique et environnemental.

Cet atelier du Sncd a mené des travaux permettant l'édition de la **Charte du Développement Responsable** et la publication de **Newsletters Responsables**. **Au-delà de la sensibilisation et de l'engagement, le Sncd accompagne ses membres dans la mise en œuvre concrète de leurs actions.**

L'adhésion à cette Charte permet aux membres de mieux piloter leurs démarches de Responsabilité Sociétale (RSE), de renforcer leur visibilité et leur engagement auprès des parties prenantes, d'anticiper les contraintes réglementaires, de communiquer sur des valeurs fortes et fondées et d'être éligibles à certains appels d'offres. Les objectifs majeurs étant surtout de **réduire leur impact environnemental, s'impliquer dans une politique de ressources humaines soucieuse du bien-être de leurs collaborateurs et respecter la diversité.**

Les 32 membres-signataires pour l'année 2018 sont :

76310, AAA DATA, ADRESS COMPANY, AID - ADD INTELLIGENCE TO DATA, AMABIS, CABESTAN, CAPE, CIFEÀ MKG, COMBBASE, CRITÈRE DIRECT, DATA COMPANY, DATA PROJECT, DOCAPOST, DOLIST, DOLMEN, EDATIS, EDIWARE, ELLISPHERE, FRANCE ROUTAGE, HSK PARTNERS, IQVIA, MEDIAPOST, MEDIAPOST PUBLICITÉ, PRODILISTE, RDSL, RMF, SAFIG DATA, SOGEC DATAMARK SERVICES, SOLOCAL, SOS FICHIERS, VERTICAL MAIL, YES INDEED !

Réunis le 15 mars 2018 à l'occasion du petit-déjeuner de signature, les lauréats ont profité de ce moment privilégié pour échanger sur leurs bonnes pratiques et renforcer leurs connaissances. Au programme de la matinée :

- Un point d'étape sur la Charte Développement Responsable du Sncd : bilan des 5 dernières années et de la campagne de candidature 2018 par **Virginie Fillion-Delette** et **Méliné Matossian**, membres de l'**Atelier Développement Responsable** ;
- Une présentation des labels Imprim'Vert et papier par **Mathieu Prevost**, Responsable environnement **Uniiic** et Coordinateur national **Imprim'Vert** ;

- Un retour sur les idées reçues et les chiffres clés de la consommation énergétique du papier et du digital, par **Jan Le Moux**, Country Manager, **Two Sides**.

Les points principaux qui ressortent des échanges partagés à l'occasion du petit-déjeuner :

- **La nécessité de nommer un référent développement responsable dans l'entreprise**, un « ambassadeur », sur la base de la sensibilité personnelle et des compétences de celui-ci. La légitimité du référent développement responsable en tant que personne-ressource dans l'entreprise doit être reconnue par la direction comme par l'ensemble des collaborateurs. Son rôle est de dresser le bilan de la politique RSE de l'entreprise et d'établir des perspectives d'amélioration dans les divers domaines que cette politique recouvre.
- **Le développement responsable des entreprises doit faire l'objet d'une démarche de progrès continu**. Chaque année, une feuille de route doit être établie afin de fixer un cap, tout en laissant de la place à l'expérimentation et à l'émergence d'initiatives nouvelles.
- **La responsabilité sociale des entreprises est encadrée en France par un certain nombre de textes réglementaires**. En s'engageant en faveur de la **Charte Développement Responsable du Sncd**, les signataires expriment leur volonté d'aller plus loin que les obligations auxquelles ils sont soumis par la loi, faisant ainsi état d'une démarche pleinement volontaire et proactive.
- **Le développement durable et la protection de l'environnement sont des piliers fondateurs de toute politique RSE**. Cet engagement peut se traduire de différentes manières : **recours à des fournisseurs responsables, obtention de labels, développement d'offres écoconçues...** L'atelier Développement Responsable du Sncd est à la disposition de tout adhérent qui souhaiterait aller plus loin dans cette démarche et obtenir des conseils pour l'amélioration de sa politique en la matière.



Petit-déjeuner de signature de la Charte Développement Responsable du Sncd le 15 mars 2018

Pour consulter l'ensemble des photos prises à l'occasion du petit-déjeuner, [cliquez ici](#).

À propos du Sncd

Le **Syndicat national de la communication directe**, de la data à la logistique, est l'organisation professionnelle des prestataires de la communication directe et du marketing relationnel. Le Sncd regroupe aujourd'hui près de 200 membres qui se sont engagés à proposer leurs services dans le respect de la déontologie et des bonnes pratiques de la profession. Ces professionnels intègrent les nouveaux canaux de communication et les technologies performantes. Ils offrent des compétences étendues à l'ensemble des métiers représentés comme les : acteurs des marketing services ; courtiers et

propriétaires de fichiers ; hébergeurs, gestionnaires de bases de données ; acteurs de l'e-marketing, de l'e-mailing, du SMS, de la data ; SSII ; éditeurs et intégrateurs CRM ; opérateurs du courrier, du marketing postal, du routage de presse, de la logistique et de l'impression ; sociétés d'études, de conseil, d'analyses statistiques ; spécialistes des médias sociaux et de la mobilité... www.sncd.org

Contacts presse

SNCD Méliné MATOSSIAN - Tél. : 01 55 43 06 13 - Email : mmatossian@sncd.org

Pour ne plus recevoir les Communiqués de Presse du Sncd, contactez mmatossian@sncd.org